

Intervention en fonds propres - Limousin Participations

SOFIMAC IM

Présentation du dispositif

Limousin Participations est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Limousin Participations intervient dans les entreprises des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, de tout secteur d'activité sans exclusion.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de Limousin Participations concernent des opérations de création, de développement, de transmission ou de croissance externe.

Limousin Participations intervient en capital-amorçage, en capital-risque, en capital-développement et en capital-transmission.

L'intervention de Limousin Participations peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Limousin Participations est compris entre 15 000 € et 300 000 €.

Limousin Participations intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Limousin Participations est abondé par Bpifrance.

Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme, généralement pour une durée de 5 à 7 ans.

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

SOFIMAC IM

Sofimac Investment Managers

- 24, Avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 74 57 57
Télécopie : 04 73 74 57 58
E-mail : info@sofimacpartners.com
Web : www.sofimacpartners.fr